



2, avenue du Professeur Alexandre Minkowski  
CS 20118  
37171 CHAMBRAY-LÈS-TOURS Cedex

Chambray-lès-Tours, le 10 juin 2022

**Objet : CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association qui se tiendra le :

**Jeudi 30 juin 2022 à 17 h 00**

Au siège de l'Association APST37, 3<sup>ème</sup> étage, Espace Rouge  
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski  
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS - Parking et Immeuble : #3702

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport moral du Président
- Après lecture du rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les comptes 2021 ainsi que le rapport sur les comptes annuels 2021 du Commissaire aux comptes, approbation des comptes 2021
- Affectation du résultat
- Conventions des articles L 612-5 du Code de Commerce et L. 4622-15 du Code du Travail et décisions à cet égard
- Ratification de la désignation des membres représentants des employeurs au Conseil d'Administration
- Lecture du rapport d'activité du Directeur

Les adhérents qui souhaiteraient voir ajouter des points à l'ordre du jour voudront bien les adresser au Conseil d'Administration au Siège Social avant le 23 juin 2022.

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont tenus à la disposition des adhérents au Siège Social durant les quinze jours précédant l'Assemblée Générale Ordinaire, et sont également disponibles sur notre [site internet](#) > [Espace employeur](#) > [Portail adhérent](#) > [Documents](#) > [Autres documents](#).

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer si vous assisterez à cette réunion, et vous invitons à nous retourner un pouvoir en cas d'absence (disponible sur notre [site internet](#)).

A toute fin utile, nous avons déposé la liste de nos Administrateurs représentants des employeurs sur notre [site internet](#).

Conformément à l'article 10 de nos statuts, nous vous rappelons que les pouvoirs doivent être reçus au siège de l'Association cinq jours ouvrables avant la réunion de l'assemblée, **soit le 23 juin 2022 au plus tard**.

Un cocktail clôturera cette réunion.

Pour votre sécurité, les mesures sanitaires et de distanciation seront en place.

Nous vous prions d'agréer, Chère Adhérente, Cher Adhérent, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président  
Didier DESASSIS